

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 35 (1989)
Heft: 6

Anhang: [Nouvelles locales] : Paris, Le Havre, Lille, Dijon, Besançon, Strasbourg
Autor: C.B. / Luzniak-Triébel, R.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

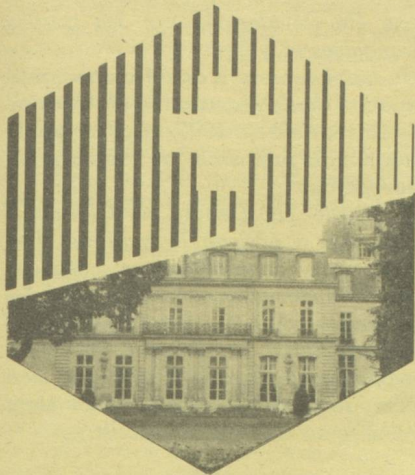
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PARIS

Ambassade
142, rue de Grenelle
75007 PARIS
Tél. : 45.50.34.46

Communications de l'Ambassade

Convention entre la Suisse et la France relative au Service militaire des doubles nationaux - extension du champ d'application

Cette convention, approuvée par l'Assemblée fédérale le 4 décembre 1958, est entrée en vigueur le 23 mars 1959. Elle prévoit pour l'essentiel que les doubles nationaux qui résident dans l'un ou l'autre des deux Etats sont tenus d'accomplir leurs obligations militaires dans l'Etat où ils ont leur résidence permanente à l'âge de dix-neuf ans révolus.

Les enfants issus du mariage d'un étranger et d'une Suissesse, nés entre le 1^{er} janvier 1953 et le 30 juin 1985, avaient la possibilité de la loi sur la nationalité, de présenter,

jusqu'au 30 juin 1988, une demande de reconnaissance de la nationalité suisse. Beaucoup d'enfants issus du mariage de Suissesses et de Français sont ainsi devenus doubles nationaux. Il est apparu dans ces circonstances que la convention militaire s'appliquait aux doubles nationaux qui ont leur résidence en Suisse, en France ou dans un Etat tiers à l'âge de dix-neuf ans révolus mais pas aux personnes devenues doubles nationales après cet âge.

Le Ministère français des affaires étrangères a approuvé le 27 juillet 1988 la proposition d'un échange de notes au sujet de l'extension de la convention de 1958. Dans une adjonction, la convention est déclarée applicable également pour les doubles nationaux qui ont acquis la nationalité suisse ou la nationalité française après l'âge de dix-neuf ans révolus.

L'échange de note a eu lieu le 14 février 1989 et l'accord ainsi intervenu entre les deux gouvernements est entré en vigueur ce même jour.

A l'approche des vacances, l'Ambassade prie toutes les personnes ayant besoin d'un nouveau passeport ou d'une prolongation de sa validité de prendre contact à temps avec la représentation suisse compétente. Le délai pour l'établissement d'un nouveau titre de voyage est actuellement de 15 jours à Paris. Vous voudrez bien prendre les dispositions afin de vous éviter de mauvaises surprises.

Veillez noter à cette occasion que les passeports établis avant le 1^{er} avril 1985 n'auront plus cours - même périmés - après le 31 décembre 1990.

Chambre de Commerce Suisse en France

En présence de Son Excellence M. Carlo Jagmetti, Ambassadeur de Suisse en France, M. Claude Roux, Directeur Général des Chemins de Fer Fédéraux suisses (CFF), hôte de la Chambre de Commerce Suisse en France à l'occasion d'un dîner organisé le 7 juin 1989 au Cercle de l'Union Interalliée, devait présenter un exposé intitulé :

Les chemins de fer fédéraux suisses à la veille du XXI^e siècle : trois thèmes principaux
- « Rail 2000 », le concept suisse de transport des voyageurs à la veille de l'an 2000 ;
- la transversale Nord-Sud - les liaisons TGV entre la France et la Suisse.

M. Claude Roux montra de manière très concrète et précise combien les réflexions du Gouvernement suisse et de la Direction Générale de CFF s'inscrivent dans une perspective européenne, une nécessité si la Suisse veut conserver son rôle de plaque tournante de l'Europe.

« Rail 2000 », dans le cadre de l'horaire cadencé déjà en vigueur, s'appuie sur le système existant des trains intercity et s'articule autour de cinq objectifs :

Augmentation de la fréquence des trains. Augmentation de leur rapidité (tout en tenant compte de la spécificité du réseau suisse, en courbe à plus de 40 %). Augmentation et amélioration des liaisons directes. Développer un système de prestations accessoires attractives, l'amélioration du confort des passagers et de la qualité des voitures demeurant bien sûr une priorité constante.

Rappelant que les cinq traversées alpines importantes que sont le Mont-Cenis (France), le Simplon, le Lötschberg, le Gothard (Suisse) et le Brenner (Autriche), datent du XIX^e siècle, M. Roux insista sur le besoin de repenser le problème de la transversale Nord-Sud, en incluant notamment dans les réflexions la question du transport combiné rail-route.

Le Gouvernement suisse soutient le projet d'une traversée alpine par le Gothard, proposant un tunnel de base de 49 km. En complément, les liaisons par le Lötschberg et le Simplon seraient revalorisées, l'option d'un tunnel de base de 29 km au Lötschberg, en remplacement du tunnel routier du Rawil, étant par ailleurs retenue.

Dans le même temps, les liaisons vers la Suisse orientale, en particulier celle de la vallée du Rhin, et vers la Suisse romande et la France, en prenant appui sur le projet de TGV-Bourgogne, seront améliorées.

Considérant l'augmentation favorable du trafic passager depuis l'arrivée en Suisse du TGV, la Direction Générale des CFF suit avec beaucoup d'intérêt l'évolution des études sur le TGV-Est, sur la liaison TGV Rhin-Rhône, et en particulier les développements du projet de TGV-Bourgogne avec, de préférence à une ligne passant par Chambéry et Annecy, la création possible d'une ligne Paris-Bourg-en-Bresse-Mâcon-Nantua-Genève. La rentabilité de cette ligne n'étant pas assurée, la Suisse et les régions françaises concernées seraient probablement appelées à apporter une contribution financière à sa réalisation.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

IMMOBILIER • ASSURANCES
REAL ESTATE • INSURANCE
IMMOBILIARE • ASSICURAZIONI
IMMOBILIEN • VERSICHERUNGEN

AGEDI

J. de Beer - Président

"L'Astoria"

26 bis, Bd. Princesse Charlotte

Monte-Carlo, MC 98000 Monaco

Tél. 93.50.66.00 - Télex 479 417 MC

Téléfax : 93.50.19.42 - Télétex 93.30.29.93



Présence suisse en Auvergne

Un Colloque international sur « La Suisse et l'échéance européenne de 1992. » a eu lieu les 15, 16 et 17 mars 1989, à la Faculté de Droit et de Sciences politiques de l'Université de Clermont-Ferrand. Avec l'aimable autorisation de son auteur, M. Max Frenkel, le nouveau correspondant de la NZZ en Suisse romande, nous reproduisons, ci-après, l'article paru dans la Nouvelle Gazette de Zurich le 20.3.1989.

L'Ambassadeur Carlo Jagmetti était représenté par M. Jean-Marc Boulgaris, Ministre à l'Ambassade de Suisse à Paris, qui exposa la position officielle de la Suisse face à la Communauté européenne. M. Paul Fivat, Chef adjoint du Service économique et financier du Département fédéral des affaires étrangères fit un exposé remarqué sur « La place financière suisse dans un environnement international en évolution ».

Parallèlement, une exposition « Au cœur de l'Europe : La Suisse », organisée par l'Office National Suisse du Tourisme et la Fondation Pro Helvetia, s'est tenue dans cette même ville du 15 mars au 1^{er} avril. Cette exposition comprenait une collection de productions originales (cannes), une importante documentation touristique, et des cassettes-vidéo d'informations sur les aspects essentiels : institutions, langues, mode de vie d'une Suisse une et multiple. En outre, quelque 150 livres d'auteurs suisses romands, destinés à la Bibliothèque universitaire de Clermont-Ferrand, étaient exposés par la Fondation Pro Helvetia.

Enfin, trois films suisses ont été présentés le 17 mars, dans le cadre d'un mini-festival de cinéma, par M. le Professeur Rémy Pithon, historien du cinéma :

« Le milieu du monde » d'Alain Tanner (1974).

« La dernière chance » de Léopold Lindtberg (1945).

« Les faiseurs de Suisses » de Rolf Lyssy (1979).

Trois autres films ont été projetés sur les antennes de FR3 Auvergne et Rhône-Alpes, dont deux au cours d'une interview d'une heure, au cours de laquelle M. le Ministre J.-M. Boulgaris et M. B. Sandoz, Consul général, Lyon, ont pu expliquer divers aspects économiques, politiques et culturels de la Suisse.

Ces manifestations, placées sous l'égide de M. Carlo Jagmetti, Ambassadeur de Suisse en France et de

M. Bernard Landouzy, Préfet de la Région Auvergne, étaient organisées par M. le Professeur Jean Rohr, en collaboration avec M. Bernard Sandoz, l'Union Helvétique de Clermont-Ferrand, la Fondation Pro Helvetia, l'Office National Suisse du Tourisme et la Commission de Coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger.

Depuis vingt-cinq ans, le Professeur Jean Rohr, citoyen français, enseigne dans les Universités françaises ce qu'est la Suisse aux plans politique et structurel. Ses ouvrages d'instruction civique suisse font autorité, puisque certaines Universités suisses les ont adoptés comme manuels d'enseignement.

La presse locale, en particulier « La Montagne », quotidien du centre de la France (290.000 exemplaires par jour), a particulièrement bien couvert ces événements : dix articles ont paru entre le 6 et le 18 mars, dont six avec des photographies. Les autorités françaises (Préfecture, Région, Ville, Université), avaient en outre tenu à honorer ces manifestations en conviant les congressistes à des repas ou réceptions.

En conclusion, il convient de souligner la parfaite entente entre les organisateurs et surtout l'impact, très positif, pour l'image de la Suisse, qu'aura eu cette semaine en Auvergne, une « première » dans cette Région.

La Suisse et l'échéance européenne de 1992

Une analyse du dossier CE/Suisse à Clermont-Ferrand

Lors de ce colloque public, vingt-huit scientifiques, hommes politique, journalistes français et suisses, ont examiné les problèmes auxquels se voit confrontée la Suisse face à l'échéance du marché unique de 1993. Selon les économistes, la position de la Suisse est beaucoup plus favorable que l'on ne l'imaginait dans l'opinion publique.

Pendant la première journée du colloque, l'historien lausannois H.U. Jost, a avancé la thèse selon laquelle la Suisse aurait toujours attendu des pressions de l'étranger, avant de prendre des décisions. Cette lenteur aurait curieusement toujours été considérée comme un signe d'indépendance. M. Jost a ensuite critiqué la mentalité suisse, de vouloir le beurre et l'argent du beurre. Sa critique, considérée comme un problème non spécifique à la Suisse, n'a toutefois

pas été développée par les parties françaises et suisses.

Un autre orateur a douté d'une continuation de l'enthousiasme vis-à-vis de la CE au-delà de 1990, étant donné la stagnation prévisible de l'intégration européenne.

Le juriste Th. Debard de Clermont-Ferrand, a énoncé le manque d'un réseau de communications, entre les autorités de la Communauté, qui les rendraient plus transparentes pour le public. Selon M. Debard, le Parlement européen ne mérite pas son nom, le pouvoir parlementaire étant réservé au Conseil des ministres.

Le rôle de Genève en tant que ville frontalière

Les propos du Grenoblois M. P. Kukawka, au sujet des relations entre la région Rhône-Alpes et la ville de Genève, ont rencontré un intérêt particulier. La ville de Lyon jouera-t-elle désormais la carte de la complémentarité au lieu de celle de la rivalité, rivalité qui l'a isolée au niveau du tourisme jusqu'à ce jour ? M. Kukawka a également affirmé que la rivalité entre Lyon et Grenoble empêchait le développement économique de la région. Finalement, il a posé la question de savoir si Genève désirait ou non s'associer à la région Rhône-Alpes sur le plan économique.

Jugement conforme du Conseil fédéral sur l'opinion publique

Les politologues lausannois, Professeurs Roland Ruffieux et Annelise Thurler, ont présenté les premiers résultats de leur enquête par sondage dans la population suisse, quant à la collaboration avec la CE. D'un côté on a relevé, plus en Suisse romande qu'en Suisse alémanique, une nécessité d'intensifier les relations avec la CE et en même temps un rejet net des plus importantes conséquences d'une adhésion. Le sondage a donc démontré que la position prudente du Conseil fédéral, prise dans le rapport sur la CE, correspondait à l'opinion publique suisse.

L'ancien Conseiller fédéral Georges-André Chevallaz a rappelé les difficultés, rencontrées par les autorités suisses, lors des sondages sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Dans son discours engagé, M. Chevallaz a souligné l'aspect politique du problème de la CE. Selon lui, les discussions menées actuellement ont réveillé une



Suisse trop sûre d'elle et qui se complaisait dans cet état. M. Chevallaz a dit : « 1992 n'est ni 1291 ni 1815, nous devons réactualiser nos valeurs ». Il a déclaré que la Suisse ne devait pas appréhender l'opinion de Bruxelles, vu que les relations économiques de la Suisse avec la Communauté, couvraient les 30 % du déficit commercial de la CE avec le Japon. M. Chevallaz a ajouté : « La Suisse n'est pas un chat affamé qui attend seulement d'attraper un morceau de viande à travers la porte entr'ouverte ».

Une analyse économique plutôt que des convictions

Trois économistes suisses ont analysé les problèmes d'ordre économique du marché unique, qui pourraient toucher la Suisse. Le Prof. Victoria Curzon-Price de l'Université de Genève, a parlé du dernier pas de la CE, qui consistait à quitter la technique fonctionnelle d'harmonisation et à reconnaître plutôt les normes nationales, c'est-à-dire, que les souverainetés ne seraient pas soumises à une autorité supranationale, mais plutôt à la loi du marché. Chaque Etat membre serait libre de soumettre ses producteurs à ses propres prescriptions, tout en respectant certaines exigences minimales. En même temps, chaque Etat membre devrait autoriser la mise sur son marché de produits conformes aux normes de l'autre Etat membre. Des normes protectionnistes seraient ainsi évitées. Une adaptation pour la Suisse serait possible sans trop de diffi-

cultés. Il semble cependant que ce changement du système pose encore certains problèmes à Bruxelles.

Le Prof. D. Freiburghaus de Lausanne, attribue l'accord commun sur la position négative du Conseil fédéral à l'égard d'une adhésion à la CE au fait que les milieux économiques eux-mêmes ne recommandaient pas cette adhésion. Une adhésion serait à rejeter pour des raisons de rentabilité. Le prof. Freiburghaus a cependant été assez sceptique sur l'argument que la libre concurrence à grande échelle aurait un effet innovateur. L'exemple des USA prouverait le contraire, car sa grande superficie diminuerait le challenge. Il a ajouté que les « coureurs de haies » des petits pays étaient obligés de s'adapter rapidement aux besoins du marché. Par la suite, il a posé la question de savoir si le marché européen n'était pas au contraire déjà trop restreint pour la Suisse, étant donné que presque la moitié de ses exportations allaient dans d'autres pays. Selon lui, les petites et moyennes entreprises, à caractère fortement innovateur, profiteraient d'une adhésion, mais non pas les grandes ou celles qui dépendent du protectionnisme. Toutefois, ces PME auraient besoin d'une représentation de leurs intérêts politico-économiques.

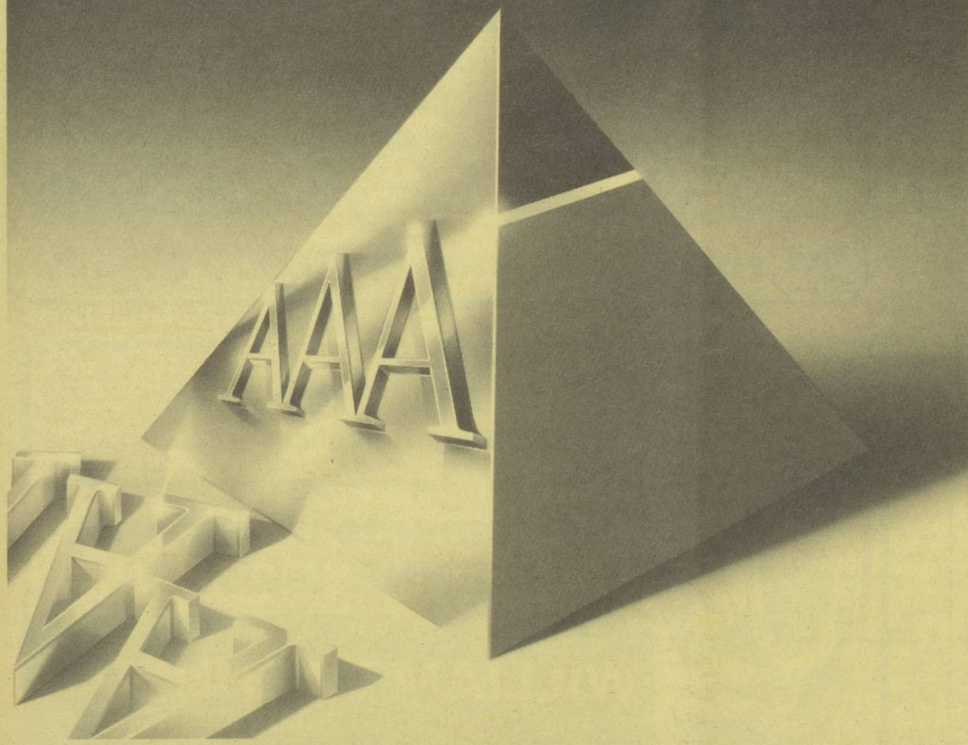
M. R. Chopard de l'Université de Lausanne, a tiré des conclusions semblables en ce qui concerne les banques. Il a dit que 45 % environ des valeurs étrangères

et 35 % des monnaies fiduciaires, provenaient des Etats membres de la CE, mais que 80 % des monnaies étaient exportées par la Suisse vers ces derniers. Il a ajouté que même un arrêt total des importations des monnaies fiduciaires en Suisse, correspondrait à environ la moitié du taux de croissance des banques suisses. Selon lui, le système bancaire suisse est très bien préparé pour 1993. On devrait craindre les U.S.A. et le Japon, mais pas l'Europe.

La Suisse a-t-elle besoin d'une Constitution « eurocompatible » ?

Devant une vue plus dramatique du problème que ses collègues économistes, se place le politologue lausannois Raimund E. Germann. Selon lui, la condition pour que les autorités suisses puissent s'adapter, de façon autonome, aux normes de la CE impliquerait une importante modification de la Constitution fédérale. Le prof. Germann a dit qu'il s'agissait avant tout de rendre « eurocompatible » la démocratie directe (substitution du référendum facultatif par un référendum parlementaire, voire même un référendum du Conseil national uniquement). Il a ensuite repris un de ses anciens postulats, en exigeant une « structure plus efficace » du Conseil fédéral. Ce Conseil fédéral « eurocompatible » aurait, par analogie aux Gouvernements d'autres pays, beaucoup plus de membres, son Président serait aussi le Chef d'Etat et le Conseil serait opposé au Parlement par une vraie responsabilité politique.

Nous vous offrons des prestations de pointe.



Le Crédit Suisse – classé «AAA» – un partenaire de toute confiance pour l'ensemble de vos opérations bancaires.

En tant que partenaire privilégié de vos affaires bancaires internationales, le Crédit Suisse vous offre une combinaison unique de ressources, de relations et de savoir-faire, fondée sur une tradition d'excellence plus que centenaire.

Au Crédit Suisse, vous bénéficiez des possibilités globales offertes par l'ensemble de notre groupe, comprenant notamment Credit Suisse-First Boston et un réseau de quelque 70 succursales sur les cinq continents.

En fait, le Crédit Suisse compte au nombre très restreint des banques internationales qui se sont vu attribuer le degré de solvabilité le plus élevé «AAA» aussi bien pour ses emprunts à long terme que pour ses engagements à court terme.

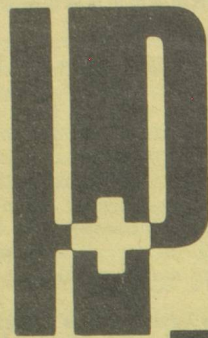
Quels que soient vos besoins spécifiques, vous pouvez compter sur la qualité et la créativité des prestations offertes par le Crédit Suisse, l'un des leaders incontestés dans le monde en matière de services financiers.

En tant que client exigeant de notre banque, vous êtes en droit d'en attendre des prestations de pointe. Nous vous les offrons. Mettez-nous au défi!



**CREDIT SUISSE
CS**

Zurich (Siège central) · Abu Dhabi · Atlanta · Beijing · Beyrouth · Bogotá · Buenos Aires · Le Caire · Calgary · Caracas · Chicago · Francfort · Fürth · Gibraltar · Guernsey · Hong Kong · Houston · Johannesburg · Londres · Los Angeles · Luxembourg · Manama (Bahrain) · Melbourne · Mexico City · Miami · Monte Carlo · Montréal · Munich · Nassau (Bahamas) · New York · Nuremberg · Osaka · Panama · Paris · Rio de Janeiro · San Francisco · São Paulo · Singapour · Stuttgart · Téhéran · Tokyo · Toronto · Vancouver



hôpital suisse de paris

Connaissez-vous bien nos services ?

Hospitalisation : 132 lits

36 lits Médecine interne 12 lits Diabétologie
48 lits Gériatrie aiguë 36 lits Moyen Séjour

Consultations

Médecine interne	Gynécologie
Médecine générale	Neuro-Psychiatrie
Médecine physique	Nutrition-Obésité
Acupuncture	Ophthalmologie
Cancérologie	O.R.L.
Cardiologie	Phlébologie
Dermatologie	Pneumologie
Diabétologie	Rhumatologie

Radiologie, Echographie
Kinésithérapie, Balnéothérapie
Analyses médicales
Explorations fonctionnelles respiratoires
Endoscopie (fibroscopies bronchiques,
gastriques, duodénales, colonoscopies, etc).
Electrocardiogrammes - Döppler
Electroencéphalogrammes
Soins infirmiers

**Pour prendre rendez-vous,
téléphonez au (1)46-45-21-36
en mentionnant le Messager Suisse**

10, rue Minard
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
M° Mairie d'Issy)

*Conventionné avec la Sécurité Sociale
et les Mutuelles, pratique le tiers-payant.
Les malades assurés sociaux
bénéficiant d'une Mutuelle
sont intégralement remboursés.*

**Accueil personnalisé,
dimensions humaines.**

La Suisse à Paris : *Rendez-vous gastronomique*

RESTAURANT L'ENTRECOTE CAFÉ DE PARIS

18, rue Feydeau - 75002 PARIS

SPÉCIALITÉ D'ENTRECOTE

Servie avec sa célèbre sauce Suisse

☎ 42.36.10.27

Fermé le Dimanche et Samedi soir
PLACE DE LA BOURSE

ENTREPRISE GENERALE
D'ELECTRICITE

—
SWISSELEC

6, rue Mercœur
75011 PARIS

Tél. : 43.79.77.13/43.79.88.82

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURE

FRANCIS MONA

44, avenue de Seine
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 47.76.13.37

2 bis, rue de l'Oasis
92800 Puteaux
Tél. : 47.76.13.37



Imprimerie Tschumi-Taupin

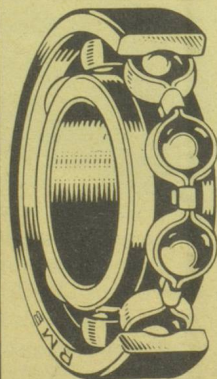
S.A.R.L. au capital de 100.000 francs

LA QUALITÉ
SUISSE



64.39.37.07

24, rue de Dammarie - 77000 Melun



le petit roulement pour
les grandes performances (pour arbre de 1 à 10 mm)

Roulements miniatures BIENNE (suisse)

Représentants

WILLIAM BAEHNI

147, RUE ARMAND SILVESTRE
92403 COURBEVOIE Tél. 43 34 17 17

Voici le poème écrit par Gérard et Fernande Favre et dit par notre Présidente :

*Regrets de ce départ
Espoir de se revoir
Bonne route en Helvétie
Profitez bien de la vie.
Repos aux Marécottes,
Si Mme Frochaux tricote
Qu'elle nous fasse un gilet
Pour la vie au chalet.
Si M. Frochaux jardine
Qu'il prenne garde à l'aubépine
Quant à l'art du café
C'est exquis et parfait.
De ce séjour en Normandie
Qui fut trop court mais si rempli
Chacun garde de vos sourires
Le plus merveilleux souvenir.
Bonne retraite dans le chalet
Au cœur du merveilleux Valais.
De votre gaieté, de votre chaleur,
Merci Monsieur le Consul.
Toujours présente, toujours discrète
Aux plus beaux jours de la retraite
Que Geneviève de sa tendresse
Vous accompagne de gentillesse.
Et si un jour le cœur vous dit
Toujours serez en Normandie
Les bienvenus pour partager
L'amitié et le picoulet.*

Gérard et Fernande Favre

LILLE

M. Michel Joseph
Consul honoraire de Suisse
24, rue Desrousseaux, 59800 Lille
Tél. : 20.52.63.70

Club Suisse de la Région Lilloise

Annoncées, puis remises (grève des tris postaux), nos rencontres de fin d'année virent quand même le jour samedi 5 novembre dans la Salle Jeanne d'Arc notre traditionnel Loto. Une vingtaine de participants se virent attribuer les lots et, en forçant un peu la chance par une partie réservée aux irréductibles perdants, aucun ne repartit les mains vides ! Merci aux généreux donateurs. Le goûter dînatoire parut convenir à tous. Le bénéfice de cette soirée nous permit d'inviter les enfants du club au Terminus à Lille le dimanche 11 décembre après-midi où une projection de films de Walt Disney et d'Astérix déclencha les rires, suivie d'une copieuse collation et de chants. Merci à tous ceux qui aidèrent matériellement et financièrement St Nicolas à remplir sa mission ;

merci encore à nos fidèles pourvoyeurs d'agrumes, M. et Mme Dornbier.

Puis ce fut les Rois au Novotel à Lesquin le dimanche 8 janvier.

Environ 400 Fr.- français ont été envoyés à Berne. A noter que les dons personnels sont toujours possibles, soit par l'intermédiaire du Consulat du Havre, soit par celui de notre trésorier, M. Gabriel Comte, soit directement par mandat international (cf Messenger suisse du mois de mars 1988, p. 24).

Quant à notre Assemblée générale, elle se déroula le samedi 17 mars après la dégustation d'une fondue confectionnée par chaque chef de table ; notre Consul honoraire les goûta toutes successivement mais, les trouvant toutes « parfaites » il ne fut pas possible de décerner autre chose que des prix « ex-aequo » !

Entre les présents et les « Bon pour pouvoir » reçus, nous pûmes déclarer le quorum atteint, accepter la démission du Bureau en place et procéder à l'élection du nouveau qui se compose désormais ainsi : **Présidente, réélue**, Mme Renée Luzniak-Triébel. **Vice-présidente, réélue**, Mme Janine Joseph. **Trésorier, réélu**, M. Gabriel Comte. **Secrétaire adjointe, élue**, Mme Betty Vallery de La Madeleine. **Vérificateur aux comptes, élu**, M. Etienne Sadin de Comines.

Et pour l'avenir, nous vous prions de bien vouloir inscrire sur vos agendas que

— le samedi 1^{er} juillet nous fêterons le 1^{er} Août... avec un mois d'avance, et que

— le dimanche 1^{er} octobre est envisagée une sortie au niveau du Tréport, à mi-route entre Lille et Le Havre, ce qui devrait nous permettre de rencontrer des compatriotes de Douai, Amiens, Rouen, etc... et de faire, peut-être, la connaissance de notre nouveau Consul général...

Toutes précisions vous seront données en temps opportun par une circulaire.

Les membres du Bureau se joignent à moi pour vous remercier de la confiance que vous leur avez témoignée et vous assurent de leurs sentiments amicaux et dévoués.

R. Luzniak-Triébel

Lille - Société Suisse de Bienfaisance

Le 14 avril notre compatriote Jean-Philippe Jourdan a présenté son projet de diplôme de fin d'études d'architecture pour lequel il avait choisi comme thème : « La place des Suisses de l'étranger », qu'il a traité en Centre culturel avec salles d'exposition et de théâtre.

Ce remarquable projet comprenait un document écrit très important, les plans et une excellente maquette, l'ensemble accompa-

gné d'une série de diapositives du site et de la maquette vue de jour et de nuit.

Le jury présidé par le signataire a accordé le diplôme avec félicitations.

Ch. Vallery, Président de la S.S.B. de Lille

DIJON

Consulat de Suisse

18, rue Audra, 21000 DIJON

C.C.P. 1592 U DIJON

Heures de réception : 9 à 12 h

Après-midi sur rendez-vous

Fermé le samedi

Amicale Suisse de l'Yonne

La commémoration du 1^{er} Août aura lieu l'après-midi du 30 juillet prochain, à Saint Gengs, dans la prairie de notre ami A. Marti. Tous nos compatriotes, membres ou non de l'A.S.Y. y sont cordialement invités.

La secrétaire, G. Pittet

Adresses utiles :

Président : M. E. Donnet-Descartes

8, avenue des Lilas

89000 Saint Georges-sur-Baulches

Vice-président : M. B. Pittet

14, rue Saint Ménard

89100 Paron

BESANÇON

Consulat de Suisse

25, rue Proudhon

B.P. 107

25013 BESANÇON CEDEX

Tél. : 81.81.00.10

La Société Suisse de Besançon au Forum des Associations

Depuis 1984 la ville de Besançon et la Jeune Chambre Economique organisent ensemble, tous les deux ans, le Forum des Associations.

Cette année ce Forum regroupant plus de 160 associations s'est tenu les 18 et 19 février et pour la première fois la Société Suisse de Besançon y participait. C'était pour elle l'occasion de mieux se définir, de présenter ses activités, de parler de la Suisse surtout avec les jeunes visiteurs, de rencontrer des

François SULGER : PSYCHOLOGUE CONSEIL GRAPHOLOGUE

vous apporte près de 20 ans d'expérience comme consultant pour :

- vos problèmes de RECRUTEMENT
- la création et l'animation de SEMINAIRES de FORMATION
- une ASSISTANCE stratégique pour vos problèmes de communication de promotion d'image de marque
- un DIAGNOSTIC GRAPHOLOGIQUE ou un BILAN psychologique PERSONNEL

16, avenue Reille, 75014 PARIS

Tél. (1) 45.89.04.73

Suisses et des doubles nationaux et d'inscrire de nouveaux membres.

Monsieur le Consul de Suisse et Mme Heinen nous ont honorés de leur visite et nous les remercions. Le Forum fut l'occasion également de rencontrer M. le Député-Maire Robert Schwint et M. Joseph Pinard, M. Raymond Tourrain représentant la CEE à Berne, M. Michel Jacquemin, Président du groupe parlementaire « Amitié franco-suisse » avec qui nous avons eu des conversations fructueuses. Forts de cette première expérience la participation au Forum de 1991 est déjà envisagée.

Compte rendu de l'Assemblée générale Société Suisse de Pontarlier du 11.3.89

L'Assemblée générale de la Société Suisse de Pontarlier, dont le rayonnement avec ses 260 sociétaires, favorise les relations franco-suisse, était placée sous la présidence de M. le Consul P. Heinen, de Besançon.

Les rapports moraux, financier et social ont été approuvés à l'unanimité. L'Assemblée générale, étant aussi l'occasion pour le Président M. Ryser de rappeler les activités de la Société suisse pour l'exercice écoulé qui ont été très appréciées par les Sociétaires, et de présenter les activités 1989 à venir qui ont été approuvées.

- **Course d'été à Chamonix** le 25.6.89
 - **Festivités du 1^{er} Août**, le samedi 30.7.89 avec feux d'artifice et repas dansant salle Pourny à Pontarlier.
 - **Sortie d'automne des retraités** le 17.9.89
 - **Soirée cinéma** le 18.11.89 avec films suisses.
- L'élection du Comité à bulletin secret a reconduit pour l'exercice 1989-1990 les 9 membres du Comité qui se représentaient.

122 personnes ont ensuite participé à la soirée choucroute, très animée. Une réunion extraordinaire du Comité le 15.3.89, a confirmé dans leur poste les membres du Conseil d'administration précédant qui se représentaient : **Président** : Ryser Michel, **Vice-Président** : Tuey Pierre, **Secrétaire** : Ryser Jeanne, **Secrétaire-Adjointe** : Salvi Blurette, **Trésorier** : Zinng Walter, **Trésoriers-adjoints** : Kopp Roger, Kopp Maurice, **Suppléants** : Bonnevaux Robert, Bovet Gilbert Société Suisse de Pontarlier, le Président M. Ryser

Réunion générale de la Société Suisse de Fesch-le-Chatel

Le 26/2/89 au siège social Hôtel Santini 85 personnes étaient présentes à l'ouverture de la séance par le président Emile Voisard.

Une minute de silence fut demandée à la mémoire des sociétaires disparus depuis quelques mois, puis plusieurs nouveaux adhérents furent présentés, l'effectif dépassant 120 personnes.

Pour l'élection du comité, le président âgé de 77 ans demande à l'assemblée ce qu'elle pense de cette situation, mais l'unanimité se fit encore sur son nom.

M. Voisard remercia l'assistance de cette confiance en faisant remarquer que sans un comité vraiment tout dévoué il ne pourrait pas continuer dans ce sens. M. Voisard étant en mauvaise santé, c'est M. Erard Armand vice-président, qui représentera la Société Suisse de Fesch-le-Chatel à la réunion des présidents de Sociétés Suisses au consulat de Besançon. Mlle Crelier a été élue membre du comité en remplacement de M. Joseph Haas décédé. Le comité, soit 20 personnes, s'est déplacé au congrès d'Abbevillers, le 16 avril 1989.

Après les projets de sorties (14 juillet et Forgeas-soud Haute-Savoie pour une semaine) ce fut la remise des cadeaux et fleurs au président et son épouse pour leurs noces d'or, célébrées le 14 janvier. Très émus, les époux Voisard remercièrent la société, M. le Consul Heinen pour son envoi de fleurs et la municipalité d'Etupes pour la magnifique réception qui leur a été réservée.

A midi, après un apéritif d'honneur, une délicieuse choucroute fut servie en présence de M. et Mme-Paul Bernard, M. et Mme Daubier, maire-adjoint également d'Etupes.

Pour les remercier, M. Voisard, jurassien, fit remarquer à Monsieur le Maire que le canton du Jura donnait le droit de vote aux étrangers après 5 années de présence pour les affaires communales, ce qui sera peut-être possible en France à l'avenir. Après de magnifiques chants très appréciés par l'assemblée, les participants se quittèrent enchantés d'avoir passé une aussi agréable journée.

Le Président

Amicale Suisse lédonienne (Jura)

- 1) **Bref résumé des activités de fin 1988** :
 - **23 octobre**, l'Amicale termine l'année dans la joie par un repas-choucroute à Perrigny.
 - **Noël**, distribution de colis à nos anciens.
 - Grâce entre autres à ses adhérents, l'Amicale a versé 1 000 F.F pour « La place des Suisses à l'Etranger »
- 2) **1989**
 - **8 janvier**, joyeux début d'année avec le loto, beaucoup d'ambiance, de nombreux gagnants et échanges de vœux.
 - **23 avril**, Assemblée générale à la « Frasnée » : bienvenue du Président, rapports moral et finan-

cier. Pas de changement au sein du bureau ni pour les cotisations.

Une minute de silence est observée à la mémoire de nos disparus. Une délicieuse raclette, chansons, danses, animations diverses terminèrent cette belle journée passée dans la joie et l'amitié, avec l'ample concours de nos bénévoles.

Nous accueillons avec grand plaisir de nouveaux adhérents, à savoir : M. et Mme Fernand Moullet, M. Jean Maréchal, M. et Mme Michel Blaser, M. et Mme Alain Blaser, M. et Mme Maurice Couttier.

Enfin, nous sommes heureux de vous annoncer l'amorce du bon rétablissement de notre trésorière, Mme J.-M. Decœur.

Prévisions 89 :

- **2 juillet**, voyage en Savoie, en passant largement par la Suisse.
- **30 juillet**, célébration champêtre de la Fête Nationale Suisse à Grillat, grâce à M. Paul Roulin.
- La date du repas-choucroute reste à fixer.
- **Noël**, distribution de colis.

Nationaux et doubles nationaux, si vous désirez vous joindre à nous, M. Bernard Quarroz se fera un plaisir de vous accueillir. Tél. : 84.25.80.72

Le Président

STRASBOURG
Consulat de Suisse
11, bd Président Edwards
67083 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 88.35.00.70

Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Société Suisse-France de Nancy du 12 mars 1989

Après un excellent repas au restaurant « Le Cholet » à Nancy, l'Assemblée générale de la Société Suisse-France de Nancy s'est tenue sous la présidence de M. Victor Lauper, Consul de Suisse à Strasbourg.

M. Roger Vogel, trésorier, nous a lu le rapport financier de la société. Ensuite se fut la lecture des bilans des activités et des finances du comité des fêtes par sa trésorière, Mme Annie Hanriot et du comité du tir par son président, M. Claude Marchand.

M. Jean-Jacques Fluckiger étant démissionnaire de son poste de président de la société pour des raisons personnelles, un nouveau comité a été élu à l'unanimité, à l'exception d'une abstention. Nous regretterons infiniment son départ. Toutefois il gardera une place importante dans notre société étant élu Président d'honneur.

Le nouveau comité se présente comme suit : **la présidente**, Mme Marie-Christine Marchand ; **le vice-président**, M. Jean-Gérard Zaugg ; **le trésorier**, M. Roger Vogel ; **la secrétaire**, Mlle Béatrice Vogel ; **5 membres** : M. Jean Knutti, M. et Mme Pierre More, M. Louis Moser, M. Hubert Simonin ; **2 commissaires aux comptes**, Mme Madeleine Bentz, M. Charlie Bruch.

La Présidente Mme Marie-Christine Marchand, route de Nancy, Mazerulles, 54280 Seichamps, Tél. : 83.31.68.88 se tient à la disposition des Suisses de Nancy et de sa région, ainsi que pour nos sociétaires et amis, pour tous renseignements et espère les voir nous rejoindre nombreux !

Erratum

Il est évident que, dans l'article consacré au Congrès de l'Union des Suisses de France à Agen, publié dans le N° 5, il s'agissait du Cercle Suisse d'Agen et non pas de l'Amicale Suisse d'Agen, comme cela avait été écrit par erreur.

Claude VAUCHER
AGENT GÉNÉRAL
 4, rue Clémenceau
 25200 MONTBÉLIARD

winterthur
assurances

"winterthur" société suisse d'assurances

**Quand on est ASSUREUR
 on se doit aussi
 d'ASSURER LE SERVICE !**



Tél. 81 91 23 45

INDUSTRIE - INDEM. JOURNALIÈRES - MALADIE - RETRAITE
AUTOMOBILE - HABITATION - COMMERCE - TRANSPORT -